

## Communiqué de presse

Bordeaux, le 4 octobre 2023

### Signature de la deuxième charte régionale d'engagements réciproques Nouvelle-Aquitaine

**Étienne GUYOT**, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, **Alain ROUSSET**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et **Josyane PEREZ**, présidente du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine, **ont signé la deuxième Charte d'engagements réciproques Nouvelle-Aquitaine entre l'Etat, la Région et le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine, ce lundi 2 octobre 2023 à Bordeaux.** Cette signature s'est tenue en présence de nombreux représentants associatifs, représentants de collectivités territoriales et de services de l'Etat et de la Région.

Fort d'un réseau de près de 150 000 associations actives, mobilisant entre 1,2 et 1,3 millions de bénévoles et 10% de l'emploi privé de la région, **le tissu associatif de la Nouvelle-Aquitaine est un acteur incontournable du dynamisme régional.**

A la suite d'une première charte signée en 2018, les trois signataires ont souhaité renouveler leurs engagements en faveur d'une politique associative régionale partenariale. Cette nouvelle charte est signée pour **une durée de 6 ans (2023-2028)**, et est dorénavant accompagnée d'un plan d'actions propre à chaque engagement porté par l'Etat, le Conseil régional, et/ou Le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine.

Par le renforcement de cette charte, **l'Etat, la Région et le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine confirment leurs engagements communs et respectifs**, et portent des principes d'action en faveur de la confiance et du partenariat ; de la durée, de la transparence et de l'évaluation ; en faveur du bénévolat, du volontariat et de la démocratie ; en faveur du développement économique, social, culturel, citoyen et durable.

Cette charte vise pour les institutions publiques à promouvoir et faciliter l'engagement bénévole civique et social de tous, à favoriser dans la durée des soutiens publics, à conduire une politique associative cohérente, à favoriser une politique globale de l'emploi associatif, à permettre aux associations, dans leur diversité, de bénéficier d'aides ouvertes aux acteurs économiques, et à faire connaître les associations.

.../...

En contrepartie, le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine s'engage notamment à organiser et constituer la représentation régionale et locale du fait associatif, à développer la mise en réseau du secteur associatif et à faciliter la conception de projets associatifs, à respecter l'éthique de financement et à valoriser les ressources humaines associatives, à développer une culture d'évaluation, à **participer à des actions initiées par les politiques publiques** notamment celles émanant des espaces de co-construction, et à permettre aux pouvoirs publics de s'appuyer sur des interlocuteurs identifiés.

En signant cette charte, l'Etat et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine reconnaissent l'importance que constitue le maillage associatif pour l'intérêt général, le développement économique et territorial, la vitalité démocratique et l'innovation sociale. Ils consacrent une attention particulière et des moyens financiers conséquents au développement de la vie associative.

